NOTE D'INFORMATION

UPLINE VALEURS PLUS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP22064 en date du 28/04/2022.

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca** représentée par Monsieur **Youssef Charafe-Eddine** en sa qualité de **Directeur Général,** qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
101, Bd. Mohamed Zerktouni - Casablanca
Tél: 05 22 99 71 71 - Fax : 05 22 99 71 75

Youssef CHARAFE-EDDINE

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **UPLINE VALEURS PLUS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000036576**
- Date et référence de l'agrément : **30/11/2021, GP21201**
- Date de création : **08/06/2007**
- Siège social : **101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **UPLINE GESTION** sis à **37 Boulevard Abdellatif Ben Kaddour** à **Casablanca,** représenté par Monsieur **Youssef Charafe-Eddine** en sa qualité de **Directeur Général**
- Société de gestion : **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 Boulevard Mohamed Zerktouni** à **Casablanca,** représentée par Monsieur **Youssef Charafe-Eddine** en sa qualité de **Directeur Général**
- Etablissement dépositaire : **BANQUE CENTRALE POPULAIRE** sis à **101 Boulevardd Mohamed Zerktouni** à **Casablanca,** représenté par **M. Othmane TAJEDDINE** en sa qualité de **Directeur Général Adjoint Marché de Capitaux et Investissements Groupe**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
UPLINE CAPITAL MANAGEMENET	Mme Kaoutar BENNANI	0522 99 71 71

- Commissaire aux comptes : **SAAIDI & Associés** représenté par **Mme. Bahaa Saïdi**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **100% MASI Rentabilité Brut tel que publié par la Bourse de Casablanca**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP est d'offrir au porteur de parts une rentabilité supérieure à celle du marché actions. Il a aussi pour objectif de surperformer son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

Le fonds est un OPCVM "Actions". Dans cette optique, le FCP investira au moins 60% de ses actifs, hors titres d'OPCVM "Actions" et liquidités, en actions, certificats

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

MG

d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Aussi, le fonds pourra effectuer des opérations de Prêt-emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placements en devises, dans les limites, règles et conditions de la règlementation en vigueur.

Le fonds pourra investir dans :

- Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;

- Titres de créances Négociables ;

- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;

- Obligations ;

- Obligations subordonnées ;

- Obligations subordonnées perpétuelles ;

- Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des coupons ;

- Titres d'OPCVM ;

- Opérations de pension.

- Durée de placement recommandée : **Supérieure à 5 ans**
- Souscripteurs concernés : **CDG**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **03/08/2007**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, la valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, chaque jour ouvré.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues auprès d'Upline Capital Management, tous les jours à 11H30 au plus tard et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.**

 Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.
- Affectation des résultats : **Mixte. L'assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration décide de la capitalisation ou de la distribution partielle ou totale, du résultat net.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

MG

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

L'entité en charge du suivi de la distribution au porteur de parts est :

Dénomination : Banque Centrale Populaire

Adresse : 101, Bd Zerktouni Casablanca Téléphone : 0522 20 25 33.

Le porteur de parts sera informé par Upline Capital Management via courriel, au plus tard 10 jours ouvrables à compter de la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire décidant de ladite distribution.

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.**
 - Part acquise appliquée : **0%**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés**
 - Part acquise appliquée : **0%**

 - Cas d'exonération :
 - **Ils concernent les opérations de rachat/souscription devant être effectués simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume identique.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT l'an maximum.**

 Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *
AMMC
MG

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1- Honoraires du Commissaire aux comptes	20 000 MAD HT
2- Frais de publication	Selon la tarification en vigueur
3- Maroclear (commission de gestion du compte émission)	3600 MAD HT
4- Maroclear (droit d'admission)	Selon la tarification en vigueur
5- Commissions AMMC	0,025% HT
6- Commission dépositaire	0,015% HT
7- Prestation de l'établissement de gestion et de la société de gestion délégataire	Frais fixe et variable selon les taux convenus dans le mandat de gestion dont 95% seront rétrocédés à la société de gestion délégataire

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

MG